

Grandfontaine, février 2023

PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE

REPARTITION DES DICASTERES Législature 2023 - 2027

1.	Administration Economie Relations publiques Affaires juridiques Police locale Bâtiments Aménagement du territoire (PAL) Service du feu	Sylvain Quiquerez Maire 032/476.72.82 079/822.35.38 sylvain.quiquerez@grandfontaine.ch Adjoint au maire : Thomas Vuillaume
2.	Déchets Forêts Agriculture Aménagement du territoire (PAL)	Thomas Vuillaume 079/261.39.12 thomas.vuillaume@grandfontaine.ch Suppl. Laurent Pilloud
3.	Santé Affaires sociales Permis de construire Police des constructions Commission d'estimation Aménagement du territoire (PAL) Service du feu	Laurent Pilloud 078/814.47.74 laurent.pilloud@grandfontaine.ch Suppl. Jessica Chariatte
4.	Ecoles Formations-instructions Communauté de l'école secondaire Transports publics Tourisme Sociétés locales (culture sport)	Jessica Chariatte 078/737.81.88 jessica.chariatte@grandfontaine.ch Suppl. Christophe Nicolet
5.	Service des eaux potables et usées Infrastructures : Embellissement Entretien des routes cantonales et communales Fontaines Eclairage public Cimetière	Christophe Nicolet 079/849.78.64 christophe.nicolet@grandfontaine.ch Suppl. Sylvain Quiquerez

Mairie : M. Sylvain Quiquerez
Vice-maire : M. Thomas Vuillaume

Suite au verso !

Dès le mois de janvier, le Bibliobus stationne le mercredi à Grandfontaine !



HORAIRE DU BIBLIOBUS À GRANDFONTAINE EN 2023



Rendez-vous : Parking en face de l'Eglise
mercredi 14:15 - 16:30

11 janvier	5 juillet
8 février	6 septembre
8 mars	4 octobre
5 avril	lundi, 6 novembre
10 mai	29 novembre
7 juin	

En cas de neige, de travaux, de manifestation dans votre village, veuillez consulter l'horaire sur le site du Bibliobus : www.bibliobus.ch

DECHETTERIE Incivilités constatées



Depuis plusieurs semaines, le Conseil communal a constaté que les incivilités augmentaient à la déchetterie. Il souhaite rappeler à la population qu'il est important de respecter les directives de tri afin d'éviter des répressions.

Pour rappel, les déchets apportés à la déchetterie doivent être scrupuleusement triés et déposés dans les réceptacles appropriés. De plus, les déchets relatifs à des démolitions et/ou transformations doivent être éliminés à vos propres frais par le biais d'une location de benne.

Le Conseil communal met l'accent sur le fait que ces incivilités, effectuées par quelques personnes, préteritent toute la population.

Le Conseil communal